



Tout est accompli

2. L'accomplissement de la loi

Dans notre article précédent de cette série intitulée « Tout est accompli », j'ai parlé du signe de la circoncision donné à Abraham dans l'Ancien Testament, et du signe du baptême donné aux croyants dans le Nouveau Testament, et j'ai expliqué pourquoi le second avait remplacé le premier : cela par rapport à l'accomplissement que Jésus-Christ a apporté par son sacrifice volontaire et parfait sur la croix. Je l'ai fait en commençant par citer les paroles de l'apôtre Paul qui met en garde son jeune ami Timothée contre toutes sortes d'enseignements qui ne manqueraient pas de se répandre dans les Églises. Voici à nouveau cet extrait, tiré de la seconde lettre de Paul à Timothée, au chapitre 4 :

« Je t'adjure devant Dieu et devant le Christ-Jésus qui doit juger les vivants et les morts, et au nom de son avènement et de son royaume, prêche la parole, insiste en toute occasion, favorable ou non, convaincs, reprends, exhorte, avec toute patience et en instruisant. Car il viendra un temps où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine; mais au gré de leurs propres désirs, avec la démangeaison d'écouter, ils se donneront maîtres sur maîtres; ils détourneront leurs oreilles de la vérité et se tourneront vers les fables. Mais toi, sois sobre en tout, supporte les souffrances, fais l'œuvre d'un évangéliste, remplis bien ton service » (2 Tm 4.1-5).

L'avertissement de Paul est-il entre-temps devenu périmé? Hélas non!, loin de là. Entre autres déviations et déformations que certains apportent au message pourtant si clair et si limpide de l'Évangile de Jésus-Christ, on a de nos jours affaire à une résurgence des tendances que ce même Paul combattait dans sa lettre aux chrétiens de Galatie, il y a bientôt deux mille ans. Comme je l'ai déjà mentionné dans l'article précédent, certains prétendaient qu'il fallait que les hommes se fassent circoncire pour être acceptables aux yeux de Dieu. En insistant sur cet acte, ils niaient tout simplement la portée et la signification de l'œuvre de Jésus-Christ sur la croix.

Aujourd'hui, ceux qui s'éloignent de la vérité insistent pour célébrer les fêtes juives de l'Ancien Testament, dont la Pâque, exactement comme au livre de l'Exode. Ils disent qu'être fidèle à ce que Dieu a commandé implique de revenir littéralement à ces célébrations. Ils soutiennent aussi que les différents écrits qui forment le Nouveau Testament auraient été originellement écrits non pas en grec, la langue dans laquelle ils nous sont parvenus, mais dans la langue araméenne que parlait Jésus et les disciples en Palestine il y a deux mille ans. Donc, disent-ils, pour être fidèle à Dieu, il faut retrouver toutes ces racines juives et les pratiquer exactement comme elles l'étaient à l'époque. Ils choisissent d'appeler Jésus « Messias » pour bien lui attribuer le titre et la fonction que les Juifs attendaient de l'envoyé de Dieu. Cette insistance sur l'observation des rituels juifs de l'Ancien Testament tels qu'ils étaient pratiqués à l'époque semble être un effort de fidélité à l'Écriture sainte,

mais en fait, quand on examine tout cela de près, on s'aperçoit que la signification de l'œuvre rédemptrice du Christ se trouve très diminuée, si ce n'est carrément annulée.

Pour nous guider dans la juste compréhension du rôle de la loi et de l'Ancien Testament pour la foi des chrétiens, voici l'article 25 de la Confession de foi des Pays-Bas ou Belgica, rédigée au temps de la grande Réforme protestante du 16^e siècle :

« Nous croyons que les cérémonies et figures de la loi ont cessé à la venue du Christ, et toutes les ombres ont pris fin de sorte que l'usage chez les chrétiens doit en être aboli. Toutefois, la vérité et la substance de celles-ci demeurent en Jésus-Christ, en qui elles ont leur accomplissement. Cependant, nous usons encore des témoignages pris de la loi et des prophètes pour nous affermir en l'Évangile et pour régler notre vie en toute honnêteté, pour la gloire de Dieu, selon sa volonté. »

Cet article reflète une des paroles prononcées par Jésus au début de son ministère, lors du sermon sur la montagne, lorsqu'il déclare, au chapitre 5 de l'Évangile selon Matthieu : *« Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes. Je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir »* (Mt 5.17). Dans ces quelques mots prononcés à l'orée de son ministère devant toute une foule, Jésus a défini sa mission : accomplir tout ce qui attendait un accomplissement. Non pas annuler comme si ce qui avait été annoncé auparavant par Moïse et par les prophètes n'avait pas de valeur et devait être oublié ou tout simplement remplacé par un nouvel enseignement, mais mener à bien ce qui devait l'être, amener à son terme un processus commencé auparavant. D'ailleurs, peu après avoir dit cela, Jésus reprend les commandements de la loi et leur donne leur véritable dimension, celle que les enseignants de la loi obscurcissaient le plus souvent en les étouffant avec toutes sortes de préceptes qu'ils y rajoutaient, soi-disant pour bien les expliquer, en fait pour leur faire perdre leur force.

Voilà pourquoi Jésus ajoute peu après : *« Car je vous le dis, si votre justice n'est pas supérieure à celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux »* (Mt 5.20). Il faut donc obéir aux commandements de la loi, même aux plus petits, en les comprenant tel que Jésus en donne l'explication, car il en est l'interprète le plus autorisé, connaissant parfaitement les pensées de Dieu, son Père céleste. Prenons un exemple dans ce même sermon sur la montagne, concernant le commandement interdisant l'adultère :

« Vous avez entendu qu'il a été dit : Tu ne commettras pas d'adultère. Mais moi, je vous dis : Quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi. Car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse et que ton corps tout entier ne soit pas jeté dans la géhenne » (Mt 5.27-29).

Jésus donne ici toute la mesure de ce commandement, pas seulement ce qu'on voulait bien comprendre. Il en montre la portée la plus intime dans les pensées des hommes et indique en même temps la voie à suivre pour répondre à la volonté de Dieu.

Cependant, l'accomplissement que Jésus a amené, et pour lequel il déclare qu'il est venu, ne se situe pas seulement au niveau d'une explication de la portée du commandement et de son intention. Car,

comme nous l'avons vu, la dernière parole de Jésus sur la croix, dans l'Évangile selon Jean au chapitre 19, est justement : « *Tout est accompli.* » C'est par le don de sa personne sur la croix que Jésus a accompli parfaitement toute la volonté de Dieu, chose qu'aucun sacrifice d'animaux ne pouvait faire. Jésus n'a pas seulement enseigné en tant que le plus grand prophète, venu directement du sein de Dieu le Père; il a été le grand-prêtre s'offrant lui-même comme victime sacrificielle parfaite. Il a joint le geste à la parole.

Ce n'est que lorsque l'on comprend ces choses-là spirituellement, c'est-à-dire en étant guidé par l'Esprit Saint de Dieu, qu'on est en mesure de comprendre pourquoi certains rituels ou certaines célébrations présentes dans l'Ancien Testament n'ont plus lieu d'être après la venue du Christ et l'accomplissement par lui de tout ce qui était requis par Dieu. Au chapitre 9 de la lettre aux Hébreux, l'auteur, reprenant les éléments qu'il a exposés jusque-là, écrit les paroles suivantes décisives pour notre sujet.

« Voilà pourquoi il [c'est-à-dire Jésus-Christ] est le médiateur d'une alliance nouvelle, afin que ceux qui sont appelés reçoivent l'héritage éternel que Dieu leur avait promis. Car une mort est intervenue pour libérer de leur culpabilité les hommes qui avaient péché sous la première alliance. En effet, lorsqu'il est question de testament, il faut que la mort du testateur soit constatée, car un testament n'entre en vigueur qu'après le décès de celui qui l'a établi : il est sans effet tant qu'il est en vie. C'est pourquoi la première alliance non plus n'est pas entrée en vigueur sans aspersion de sang. En effet, Moïse a d'abord exposé au peuple entier tous les commandements tels qu'ils se trouvent consignés dans la loi. Puis il a pris le sang des veaux, des boucs avec de l'eau, de la laine rouge et une branche d'hysope, et il en a aspergé le livre ainsi que tout le peuple, en disant : Ceci est le sang qui scelle l'alliance que Dieu vient d'établir avec vous. Puis il a aspergé aussi, avec le sang, le tabernacle et tous les ustensiles du culte. En fait, selon la loi, presque tout est purifié avec du sang, et il n'y a pas de pardon des péchés sans que du sang soit versé. Ces objets, qui représentaient des réalités célestes, devaient donc être purifiés de cette manière-là. Il fallait de même que les réalités célestes le soient, elles, par des sacrifices bien meilleurs » (Hé 9.15-23).

Mais je reviendrai dans un autre article sur quelques-uns des enseignements particuliers de ces groupes qui pensent devoir retourner aux formes de l'Ancien Testament sans saisir la portée de l'œuvre du Christ, détournant hélas! beaucoup de croyants peu confirmés dans la compréhension du message du salut.

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))